**En présence d’une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l’odorat)**

**1- Isoler le salarié**

* dans un local dédié
* en appliquant immédiatement les gestes barrières, en gardant une distance raisonnable avec elle et en lui faisant porter un masque « grand public » ou chirurgical si disponible

**2- Alerter le sauveteur secouriste du travail ou le référent COVID de l’entreprise**

L’intervention doit se faire selon l’organisation définie en interne (cf. Fiche conduite à tenir du SST COVID-19).

**3- En fonction des résultats de l’examen**

|  |  |
| --- | --- |
| **En l’absence de signe de détresse** | **En présence de signes de détresse** (difficulté à terminer ses phrases sans pause et difficulté orale, personne bleu, perte de connaissance – somnolence – confusion) |
| |  | | --- | | * Demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. * **Organiser son retour à domicile**, selon l’avis médical, en évitant les transports en commun. | | |  | | --- | | * **Appeler le 15** et suivre les consignes du SAMU * Organiser l’accueil des secours le cas échéant | |

**4- Après la prise en charge, prévenez le service de santé au travail et suivre ses consignes, notamment pour**

* **Le suivi des salariés**
* **L’hygiène du poste de travail**

(cf. Fiche entretien des locaux pour plus de détails)

* **Bien aérer la pièce**
* Attendre un délai de plusieurs heures (3h min avant le début du nettoyage)
* **Équiper les personnes en charge du nettoyage** des sols et surfaces des EPI adaptées à la situation (gants au minimum, masques et lunettes pour éviter les risques éventuels de projections)
* **Entretien des sols et surfaces :**
* **Nettoyer les sols et surfaces** avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d’un produit détergent,
* Rincer à l’eau du réseau d’eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
* Laisser sécher,
* **Désinfecter les sols et surface** avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide).
* **Les déchets** produits par la personne contaminée suivent la filière d’élimination classique.

**Je n’ai donc pas d’actions particulières à faire sur ces déchets, cependant je n’oublie pas de me laver les mains après le nettoyage !**

**5- Si le cas COVID est avéré, les acteurs de contact tracing de niveau 1 (médecins généralistes et établissements de santé) et 2 (assurance maladie) organisent :**

* **L’identification des contacts** (cf. fiche d’aide d’identification des contacts)

Une matrice doit être élaborée en amont par l’entreprise pour définir des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable ») pour faciliter l’identification des personnes contacts et sera transmise en toute confidentialité au médecin.

Le médecin du travail peut être sollicité pour la recherche des cas contacts professionnels.

* **La prise en charge des contacts**

Si contact « à risque », chaque contact pourra alors être placé en quatorzaine, à partir du dernier contact avec le cas confirmé, par le médecin.

**Pour plus d’informations contacter votre médecin du travail.**

***Bibliographie :***

*Ministère du Travail, Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés, INRS*